

Règlement du Trail Galibier - Thabor 2026

Art. 1 - Organisation :

Ce règlement est susceptible d'évoluer entre l'ouverture des inscriptions et les jours de l'évènement en fonction des décisions prises par l'organisation pour accueillir au mix les athlètes en toute sécurité.

L'association « Trail du Galibier-Thabor », en collaboration avec les communes de Valloire et Valmeinier, organise :

- **Samedi 22 août 2026** : le « Trail du Lac Vert », le « Trail du Thabor » et la première étape du « Trail Galibier-Thabor »
- **Dimanche 23 août 2026** : le « Trail du Moulin », le « Trail du Rocher », la « Pom-Pom », le « Trail des Aiguilles », le « Trail du Galibier », et la deuxième étape du « Trail Galibier - Thabor ».

Course	Année de naissance minimale	Catégorie FFA	Distance
Trail Galibier - Thabor	31 décembre 2006	Espoirs et plus	75
Trail du Galibier	31 décembre 2006	Espoirs et plus	54
Trail du Thabor	31 décembre 2006	Espoirs et plus	33
Trail des Aiguilles	31 décembre 2006	Espoirs et plus	22
Trail du Lac Vert	31 décembre 2008	Juniors et plus	12
Pom-Pom (10 km)	31 décembre 2010	Cadets et plus	10
Trail du Rocher	31 décembre 2012	Minimes	5
Trail du Moulin	Entre 01/01/2013 et 31/12/2014	Benjamins	3

Ces épreuves sont des compétitions de course en milieu naturel (Trails) ouvertes aux hommes et aux femmes, licencié(e)s ou non, né-e-s avant le :

Art. 2 - Conditions d'admission :

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées de la photocopie d'une licence sportive en cours de validité (sont acceptées uniquement les licences FFA et FFTRI) ou, pour les non-licenciés, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Trail en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course (et non le jour d'inscription) en respect de la réglementation de la fédération française d'athlétisme en cours. Ces documents devront obligatoirement être présentés lors du retrait du dossard, la veille de la course ou le matin avant le départ. Les photocopies seront conservées par l'organisation en tant que justificatif en cas d'accident.

Nous acceptons les certificats médicaux, les licences de la FFA ainsi que que le PPS (Parcours de Prévention Santé).

Le PPS (Parcours de Prévention Santé) est une alternative au certificat médical mise en place par la Fédération Française d'Athlétisme. Il permet aux coureurs non licenciés de s'inscrire à une course sans fournir de certificat médical, à condition d'avoir complété un parcours d'information en ligne.

Ce parcours est gratuit, accessible depuis pps.athle.fr, et délivre une attestation valable 3 mois à présenter lors du retrait du dossard. Il est destiné aux adultes et aux mineurs à partir de 16 ans.

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents il ne sera pas remis de dossard.

De plus chaque participant doit être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité des épreuves auxquelles ils participent, et être parfaitement entraîné pour cela. Il juge personnellement de ses propres capacités en rapport avec les conditions et l'environnement.

Art. 3 – Inscriptions :

Chaque inscription comprend un **pack complet** pour garantir la meilleure expérience possible aux participants :

- Un **tee-shirt souvenir** de l'événement. (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).
- Votre **dossard**
- La **participation à la course chronométrée**
- Des **ravitaillements** solides et liquides
- Une **prise en charge des secours en montagne**
- Une **photo souvenir** de votre passage
- Un **massage à l'arrivée** (sur inscription à l'arrivée)
- Une **dotation d'arrivée** . (cadeau participant dans la limite des stocks et tailles disponibles).
- Et un **diplôme** pour célébrer votre arrivée au bout de l'effort !
- Un **repas uniquement** pour les courses Trail Galibier-Thabor, Trail du Galibier, Trail du Thabor, Trail des aiguilles.

Et en plus pour les participants au Trail Galibier - Thabor (2 jours – en duo) :

- Le **bivouac** au « hameau des Mottets » (nuit sous tente fournie par l'organisation)
- Un **massage à l'arrivée** de la course du premier jour
- Un **repas le samedi soir** et un petit déjeuner le dimanche matin, assurés par l'organisation
- Un format "poursuite" le deuxième jour, avec départs échelonnés selon les temps de la première étape
- Un **accès à la navette** Valloire ⇄ Valmeinier, sur réservation
- Le **transport des bagages** entre les étapes

Le tarif est fixé pour chaque course avec des augmentations progressives à mesure que la date de l'événement approche. Ce choix est directement lié aux exigences d'organisation : plus les inscriptions sont tardives, plus il est difficile d'anticiper avec précision les besoins logistiques (ravitaillements, dotations, transports, sécurité, etc.).

En vous inscrivant tôt, vous bénéficiez non seulement du meilleur tarif, mais vous contribuez aussi à la bonne préparation de l'événement.

Tarifs des courses 2026 :

Courses	Km	d+	Jusqu'au 04/05/2026	Jusqu'au 12/07/2026	Jusqu'au 21/08/2026	Informations complémentaires
Trail Galibier - Thabor	75	4070	240 € (5 équipes)	265 €	320 €	Tarif pour 2 pers.
Trail du Galibier	54	3360	64 €	69 €	74 €	Tarif repas compris
Trail du Thabor	33	1970	43 €	48 €	53 €	Tarif repas compris
Trail des Aiguilles	22	1270	33 €	38 €	43 €	Tarif repas compris
Trail du Lac Vert	12	620	20 €	25 €	30 €	Tarif repas non compris
Pom-Pom	10	500	20 €	25 €	30 €	Tarif repas non compris
Trail du Rocher	5	190	15 €	15 €	15 €	Tarif repas non compris
Trail du Moulin	3	130	10 €	10 €	10 €	Tarif repas non compris

Lors de votre inscription, vous avez également la possibilité de faire un don libre aux associations locales partenaires de l'événement.

Votre geste viendra renforcer leur action sociale, sportive ou environnementale sur les communes de Valloire et Valmeinier.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement aux côtés de l'organisation et du tissu associatif local !

Les règlements sont à libeller à l'ordre de : « Trail du Galibier Thabor ».

Les bulletins d'inscription pourront être envoyés ou remis à l'association Trail du Galibier

- Thabor, Auberge d+, 162 Rue du Praz, 73450 Valloire tel. : 04 79 59 02 08

Aucune inscription ne sera possible sur place le jour de l'événement

Les inscriptions peuvent aussi se faire en ligne sur le site jusqu'au 20 août 2026: trailgalibierthabor.com

Art. 4 – Les parcours :

Huit épreuves sont proposées sur des parcours distincts :

Courses	Date - Heure de départ	Lieu de départ	Catégories FFA	Distance - d+/-
Trail du Galibier – Thabor	Sam. 22 août 2026 – 7h30 1er Etape	Valmeinier	Duo (h/h, f/f, h/f) – nés avant le 31/12/2006 (Espoirs+)	41 km / d+ 2600m - d- 2250m
	Dim. 23 août 2026 – 7h30 2ème Etape	Valloire - Hameau des Mottets	Duo (h/h, f/f, h/f) – nés avant le 31/12/2006 (Espoirs+)	34 km / d+ 1470m d- 2180m
Trail du Galibier	Dim. 23 août 2026 – 5h30	Valloire	Individuel – né(e)s avant le 31/12/2006 (Espoirs+)	54 km / d+ 3360m
Trail du Thabor	Sam. 22 août 2026 – 8h	Valmeinier	Individuel – né(e)s avant le 31/12/2006 (Espoirs+)	33 km / d+ 1970m
Trail des Aiguilles	Dim. 23 août 2026 – 8h allure libre	Valloire	Individuel – né(e)s avant le 31/12/2006 (Espoirs+)	22 km / d+ 1270m
Trail du Lac Vert	Sam. 22 août 2026 – 9h allure libre	Valmeinier	Individuel – né(e)s avant le 31/12/2008 (Junior +)	12 km / d+ 620m
La Pom-Pom	Dim. 23 août 2026 – 8h30 allure libre	Valloire	Individuel – né(e)s avant le 31/12/2010 - (U18 +)	10 km / d+ 500m
Trail du Rocher	Dim. 23 août 2026 – 8h45 allure libre	Valloire	Individuel – né(e)s avant le 31/12/2012 - (U16 +)	5 km / d+ 190m
Trail du Moulin	Dim. 23 août 2026 – 9h allure libre	Valloire	Individuel – né(e)s entre 01/01/2013 et 31/12/2014 - U14	3 km / d+ 130m

Attention : Les parcours sont indicatifs, ils peuvent être modifiés à tous moments, y compris en cours d'épreuve, pour des raisons de sécurité, de météo, ou pour toute autre raison laissée à la discrétion des organisateurs.

Équipements obligatoires contrôlés au départ : **Prévoir matériel adapté à la pratique du trail, réserve d'eau suffisante en cas de forte chaleur et vêtements adéquats selon les conditions météorologiques** réserve d'eau 2l minimum, gobelet, couverture de survie, coupe-vent, sifflet, téléphone portable avec le numéro du PC course, (lampe frontale pour le « Trail du Galibier »). Sont vivement conseillés sur le parcours du Trail du Galibier et du Galibier Thabor : bonnet, gants, bâton(s) de marche, fixés sur le sac sur les 2 premiers km.

Les concurrents doivent être en mesure d'évoluer en totale autonomie sur l'ensemble du parcours.

Organisation spécifique – Course du Trail Galibier-Thabor (course en duo sur 2 jours)

Étape 1 – Samedi 22 août 2026

- **Départ** à 8h30 depuis Valmeinier – 35 km / D+ 2450m / D- 1800m
- **Dépôt des sacs bivouac** :
 - Au Pulse Sports Campus Valloire, le **vendredi 21 août de 18h à 19h**
 - Ou au **village départ de Valmeinier de 6h45 à 7h15 le samedi 22 août**
 - **Poids limité à 10 kg par équipe**
- **Bivouac** au « hameau des Mottet » (tentes fournies par l'organisation)
- **Repas du soir et petit-déjeuner** fournis sur place
- ⚠ Intolérances alimentaires à signaler au plus tard 15 jours avant la course

Étape 2 – Dimanche 23 août 2026

- **Départ** à 7h30 au hameau des Mottets – 32 km / D+ 1240m / D- 2250m
- Format **“Poursuite” (modèle Gundersen)** : départ en fonction des résultats de la 1ère étape
- **Remise des bagages et tentes pliées** à l'organisation avant le départ – livraison à l'arrivée à Valloire

Transports

- **Navette gratuite** (sur réservation) réservée aux participants duo :
 - Samedi 22 août à 5h45 pour un départ à 6h – Valloire → Valmeinier (départ étape 1)
 - Dimanche 23 août à 15h et à 17h – retour Valmeinier
 - **Réservation obligatoire 10 jours avant l'événement**
 - Une **caution de 20 €** sera demandée à l'inscription (restituée après la course)

Matériels obligatoires :

Sac de couchage, Coupe-vent membrané avec capuche, Lampe frontale, Batterie externe (ou autre moyen) pour recharger les téléphones, Vêtements chauds (pantalon, polaire, gants, bonnet) Vous allez dormir à 2 400m d'altitude, il peut faire froid ...

Les tentes sont fournies par l'organisation, un matelas léger peut-être conseillé.

Art. 5 – Remise des dossards :

Le retrait des dossards aura lieu :

Date	Lieu	Horaire	Courses concernées
vendredi 21 août 2026	Valmeinier – Salle polyvalente Jo Mulet	16h00 à 19h00	Trail du Lac Vert, Trail du Thabor
vendredi 21 août 2026	Valloire – Pulse Sports Campus Valloire	18h00 à 19h00	Trail Galibier Thabor avec dépôt des sacs
samedi 22 août 2026	Valmeinier – Salle polyvalente Jo Mulet	6h45 à 9h00	Trail du Lac Vert, Trail du Thabor, Trail Galibier Thabor
samedi 22 août 2026	Valloire – Sous le chapiteau	17h00 à 20h00	Trail du Galibier, Trail des Aiguilles, Pom-Pom, Trail Poingt-Ravier
dimanche 23 août 2026	Valloire – Sous le chapiteau	5h00 à 9h00	Trail du Galibier, Trail des Aiguilles, Pom-Pom, Trail Poingt-Ravier

En cas de recommandations ou d'obligations émises par les autorités sanitaires locales ou nationales, des mesures spécifiques (port du masque, distanciation, pass sanitaire, etc.) pourront être appliquées. Les participants en seront informés en amont de l'événement via les canaux de communication officiels (site internet, réseaux sociaux, mail). En l'absence de directives particulières, aucune mesure sanitaire supplémentaire ne sera exigée.

Art. 6 - Assistance et ravitaillement :

Des **postes de ravitaillement** (liquide et/ou solide), de **contrôle** et de **sécurité** seront mis en place tout au long du parcours :

- **Sur la commune de Valloire** : Les Arolles, Bonnenuit, Camp des Rochilles, Col du Galibier
- **Sur la commune de Valmeinier** : Mathoset, Combe Orcières, Roche Noire, Refuge de Terre Rouge, Les Glaciers, Les Arendiers

Les détails spécifiques à chaque course sont consultables sur les fiches parcours.

Important : Dans une démarche écoresponsable, **aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements**. Chaque coureur devra impérativement se munir de son propre **gobelet réutilisable**.

Art. 7 – Barrières horaires :

Afin de garantir la sécurité des participants et le bon déroulement logistique des épreuves, des **barrières horaires strictes** sont mises en place. Les coureurs devront impérativement les respecter pour être classés.

Trail Galibier – Thabor (course en duo sur 2 jours)

- **1ère étape :**
 - Refuge de Terre Rouge (km 12) → **10h30**
 - Les Arendiers (km 25,5) → **14h00**
- **2ème étape :**
 - Les Mottets (km 10) → **13h00**
 - Col du Galibier (km 16) → **15h00**

Trail du Galibier

- Bonnenuit (km 16,5) → **9h00**
- Camp des Rochilles (km 36) → **11h00**
- Les Mottets (km 31,8) → **13h00**
- Col du Galibier (km 37,5) → **15h00**

Trail du Thabor

- Refuge de Terre Rouge (km 12) → **10h30**
- Les Arendiers (km 25,5) → **14h00**

Le Trail des Aiguilles, le Trail du Lac Vert, la Pom-Pom et le Trail du Poingt-Ravier ne sont pas soumis à des barrières horaires.

Consignes en cas de dépassement

Tout coureur n'ayant pas franchi un point de contrôle dans le délai imparti :

- sera mis hors course,
- devra remettre son dossard et sa puce de chronométrage à l'équipe de contrôle sur place,
- pourra continuer le parcours sous sa propre responsabilité, sans bénéficier du soutien de l'organisation (sécurité, ravitaillement, encadrement).

Art. 8 – Sécurité :

La sécurité sera assurée par des postes de secours fixes et mobiles composés de secouristes et / ou de sapeurs-pompiers. Un médecin urgentiste sera présent sur le parcours. Chaque contrôle est équipé de radios et de téléphones portables en relation avec les secours. Le parcours est balisé et fléché. Des serre-files à pied assureront également la sécurité. Chaque concurrent est tenu de porter aide et assistance à un concurrent en difficulté.

Si vous êtes témoins ou victimes d'un accident, merci de prévenir les postes de secours, si la couverture réseau n'est pas bonne contactez le 112.

Sur les rares portions de route, les participants sont tenus de respecter le code de la route et les consignes des membres de l'organisation.

Les secouristes sont habilités à mettre hors course tout participant, ainsi qu'à faire évacuer/hospitaliser les participants dont l'état de santé le nécessiterait.

Art. 9 - Couverture photographique et audiovisuelle :

Les concurrents, du simple fait de leur engagement, autorisent l'organisation à utiliser toute photo ou image concernant l'événement, dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Art. 10 - Météo :

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier la course (y compris durant le déroulement de celle-ci).

Art. 11 - Récompenses :

Une dotation au départ sera fournie à chaque participant.

Récompenses :

Au classement « scratch » : pour les 5 premières dames et 5 premiers hommes pour toutes les courses. Une dotation pour tous les finishers.

Art. 12 - Élimination :

Les concurrents pourront être éliminés pour absence de dossard, falsification du dossard, non passage à un poste de contrôle, dépassement des temps autorisés par les barrières horaires, pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritus, sentiers coupés etc...), refus de se faire examiner par un médecin, non-assistance à un concurrent suite à une défaillance.

Toute personne souhaitant faire une réclamation, devra le faire oralement au 1er poste de contrôle rencontré et par écrit, à l'arrivée, auprès du directeur de la course.

Art. 13 - Conditions générales :

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs concernant tout accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Art. 14 – Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance garantissant leur responsabilité civile individuelle accident, souscrite auprès de la MACIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Art. 15 – Annulation ou modification d'inscription à l'initiative du coureur :

1. Annulation ou modification de l'inscription

- **Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation ou de modification de l'inscription, quel que soit le motif de l'empêchement (personnel, médical, professionnel, etc.).**

2. Assurance annulation

- Afin de se prémunir contre l'impossibilité de participer, les coureurs sont fortement invités à souscrire une assurance annulation lors de leur inscription.
- Cette assurance permet le remboursement des frais d'inscription dans certains cas spécifiques (accident, maladie, etc.), selon les conditions définies par l'assureur.

3. Transfert d'inscription

- **Jusqu'à 30 jours avant la course**, le coureur peut transférer son inscription à un tiers sous réserve du paiement de frais administratifs.
- Le nouveau participant devra compléter son dossier d'inscription et accepter le règlement de l'épreuve.

4. Modification de la course

- Le coureur peut demander à changer de format de course (par exemple, passer du 40 km au 20 km), jusqu'à 15 jours avant l'événement, sous réserve de places disponibles.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de changement vers une course de moindre valeur. En revanche, si la course choisie est plus chère, la différence sera à la charge du coureur.

5. Cas exceptionnels

- En cas de force majeure ou de situations exceptionnelles (hospitalisation, décès, etc.), l'organisation pourra, à sa discrétion, étudier chaque demande sur présentation de justificatifs. Cependant, aucune garantie de remboursement ou de modification ne pourra être donnée.

Art. 16 – Annulation ou modification de l'épreuve à l'initiative de l'organisateur

1. Annulation pour cas de force majeure

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de conditions météorologiques extrêmes, de risques naturels (éboulements, orages violents, etc.), de décision administrative ou préfectorale, ou de tout autre événement mettant en danger la sécurité des participants, bénévoles ou partenaires.

2. Modification du parcours ou des horaires

En cas de nécessité (sécurité, météo, accessibilité, etc.), l'organisation pourra à tout moment :

- Modifier le parcours ou les horaires de départ ;
- Raccourcir, neutraliser ou interrompre la course ;
- Reporter certains départs ou événements annexes.

3. Conséquences financières

- En cas d'annulation avant le jour de l'épreuve, l'organisation pourra, à sa seule discrétion, proposer un report d'inscription à une édition ultérieure ou un remboursement partiel, dans la limite des frais déjà engagés.
- En cas d'interruption ou de modification en cours d'épreuve, aucun remboursement ne pourra être exigé.

4. Aucune indemnisation possible

Les participants renoncent expressément à toute réclamation ou demande d'indemnisation en cas d'annulation ou de modification de l'épreuve, quelle qu'en soit la cause. Aucun remboursement des frais annexes (transport, hébergement, etc.) ne sera effectué.

Art. 17 – Données personnelles et respect du RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – règlement UE 2016/679), les données personnelles collectées lors de l'inscription (nom, prénom, date de naissance, coordonnées, certificat médical ou attestation PPS, etc.) sont utilisées uniquement à des fins d'organisation, de gestion logistique et de communication autour de l'événement.

Ces données sont traitées de manière confidentielle et sécurisée par l'association organisatrice « Trail Galibier Thabor » et ne sont transmises à aucun tiers sans consentement, à l'exception des prestataires intervenant dans l'organisation (chronométrie, assurance, plateforme d'inscription).

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement de ses données personnelles. Pour exercer ce droit, une demande écrite peut être adressée à :

contact@trailgalibierthabor.com

ou par courrier à : Association Trail Galibier Thabor, Pulse Sports Agency, 162 rue du Praz, 73450 Valloire.

Les données sont conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la dernière participation à l'événement, sauf obligation légale contraire.

Pour nous contacter :

trailgalibierthabor.com / mail : contact@trailgalibierthabor.com / Tel. 04 79 59 02 08 /